

REGLEMENT CROSS TRIATHLON DES TERRES DE SAONE le 5 mai 2016

ATTENTION : Pour les non licenciés un certificat médical avec la mention « Pratique du triathlon en compétition » est obligatoire sinon vous ne pourrez pas courir, et ce serait dommage !!!

- Combinaison obligatoire** si t° de l'eau inférieur ou égale à 16°C
- Annulation de la partie natation si t° de l'eau inférieur ou égale à 12°C et/ou si courant trop fort.
- Le parc à vélo sera gardé ½ heure après l'arrivée du dernier concurrent
- La partie vélo se fera uniquement en VTT (Pas de Cyclo cross)
- Port du casque obligatoire sur l'ensemble de la partie VTT
- Dossard porté de façon visible dans le dos pour la partie VTT et devant pour la partie course à pieds
- Tout concurrent franchissant la ligne d'arrivée sans dossard ou non visible ne sera pas classé
- Toute aide extérieur est interdite (Matériel, accompagnement par un tiers, écouteurs, téléphone...) sous peine de disqualification immédiate.
- Pour les équipes relais le témoin sera la puce de chronométrage qui sera passé à l'emplacement de l'équipe dans le parc à vélo.
- Le départ des équipes relais sera donné 5 min après le départ des individuels
- Lors de la transition Natation /Vtt seul le cycliste sera à son emplacement, le coureur à pieds sera le long des barrières entourant le parc vélo. Il en est de même pour la transition Vtt/ CàP seul le coureur à pieds sera à l'emplacement de son équipe.
- Dans le cas où la natation serait annulée pour des raisons de sécurité (courant trop fort ou température trop basse) celle-ci sera remplacée par une boucle à pieds de 2.5km et le CROSS TRIATHLON sera remplacé par un CROSS DUATHLON avec les distances suivantes 5 km de CàP, 13 km de VTT et 2.5km de CàP.
- Pour les équipes relais, le nageur effectuera la deuxième CàP, et veillera à récupérer le dossard de son coéquipier ayant effectué la première CàP .
- Sur les parties ouvertes à la circulation, **respecter le code de la route**.
- Un ravitaillement solide et liquide sera mis en place à la sortie natation et au départ du circuit CàP.
- Dans le cadre du développement durable :
 - Respecter la nature
 - Utiliser les zones de propretés.
 - Il est interdit de jeter des déchets en dehors de ces zones, sous peine de disqualification immédiate.